

Léon XIV et Madame Mullaly

Le pape Léon XIV a reçu au Vatican, avec tous les honneurs dus à un archevêque, la représentante officielle du schisme anglican, qui encourage le lobby LGBT, se déclare ouverte à la possibilité de l'avortement et a reçu une ordination invalide, perpétrée au mépris du droit divin.

Publié le 30 avril 2026 · Abbé Jean-Michel Gleize · 9 min de lecture



Restant jusqu'ici sourd aux démarches entreprises par le Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X pour obtenir de sa part une simple audience, le pape Léon XIV a reçu au Vatican, ce lundi 27 avril, avec tous les honneurs dus à un archevêque, la représentante officielle du schisme anglican, qui encourage le lobby LGBT, se déclare ouverte à la possibilité de l'avortement et a reçu une ordination invalide, perpétrée au mépris du droit divin.

Une étrange visite

« Une femme traverse la cour de Saint-Damase du Vatican vêtue de la soutane violette, d'une

ceinture, d'un col romain, d'une croix pectorale et d'une bague épiscopale. Des cardinaux la saluent, lui ouvrent des portes, la conduisent au bureau du Pape. Elle posera aux côtés de Léon XIV. Elle recevra les honneurs dus à un primat. Elle bénira les uns et les autres, selon l'usage des évêques. L'image parcourra les unes, ouvrira les journaux télévisés, s'imprimera dans les manuels d'histoire œcuménique. Et l'image dira, sans mots mais avec une extrême éloquence, ceci : devant cette personne et devant le successeur de Pierre, les signes sacramentels sont interchangeables.

Cette équivalence visuelle est fausse. Et elle l'est d'une manière qui importe, parce que les signes sacrés ne sont pas des ornements protocolaires. Ce sont ce que saint Augustin appelait des *verba visibilia*, des paroles visibles : ils communiquent une réalité théologique. [...] Ils signifient que celui qui les porte a reçu par imposition des mains en succession apostolique ininterrompue le pouvoir d'ordre, le caractère sacramentel. [...] Ce pouvoir est, dans la foi catholique, la seule raison pour laquelle l'évêque s'habille comme il s'habille et bénit comme il bénit. Lorsque le signe se sépare de son contenu, il ne reste pas neutre : il devient actif en sens contraire. Il communique que le contenu n'a jamais vraiment importé »^[1].

« Ce type de gestes ne correspond pas à un œcuménisme basé sur la clarté doctrinale, mais dilue les limites que l'Église elle-même a définies avec précision »^[2].

Ainsi s'exprime le site « Infovaticana », un site conservateur fondé par le journaliste espagnol Gabriel Ariza^[3]. Chacun – du moins parmi ceux qui ont encore gardé la foi catholique et la droite raison – conviendra qu'il serait difficile de lui donner tort. Et que dire de plus ?

Les origines profondes de l'anglicanisme : un schisme compliqué d'une hérésie

Cette femme qui a arpenté les couloirs du Vatican en cette fin d'avril 2026 n'est autre que Sarah Mullaly, le Primat de la communion anglicane, l'archevêque de Cantorbéry. Elle fut bel et bien reçue par le Pape Léon XIV en cette matinée du lundi 27 avril 2026. Mais aujourd'hui encore, elle est à la tête d'une pseudo-église, qui est en réalité une rupture d'avec la vraie Eglise, double rupture d'un schisme et d'une hérésie.

La communion anglicane est en effet issue du schisme provoqué en 1534 par le Roi d'Angleterre Henry VIII Tudor, (1509–1547) avec l'Acte de suprématie qui est le principe même du refus de la juridiction du Pape, l'évêque de Rome, sur l'Eglise d'Angleterre. Pire : sous le successeur d'Henry VIII, le jeune roi Edouard VI (1547–1553), à l'instigation de l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Crammer, le royaume d'Angleterre passe à l'hérésie protestante. En 1549, Crammer abolit l'ancienne liturgie et compose le *Book of common prayer* ou *Prayer Book*, équivalent du missel et du bréviaire catholique chez les protestants d'Angleterre. Parallèlement, en 1550, paraît le nouvel *Ordinal* anglican, avec les rites d'ordination aux ordres sacrés : ce rite est celui dont Léon XIII définira l'invalidité en 1896. Enfin, en 1552, toujours, Crammer publie une Confession de foi en 42 articles, essentiellement calviniste avec des points de doctrine luthérienne, zwinglienne et catholique.

Après un bref retour au catholicisme sous le règne de Marie Tudor (1553–1558), sous le règne

d'Elisabeth I^{ère} (1558–1603), le royaume d'Angleterre retourne définitivement au schisme et à l'hérésie. En 1559, la reine dépose les quinze évêques du royaume qui avaient refusé de prêter le serment d'observer l'Acte de suprématie. Tous les évêchés du royaume sont devenus vacants. Il fallait créer une nouvelle hiérarchie. Le 1^{er} août 1559, Matthieu Parker est élu par le chapitre archevêque de Cantorbéry ; son sacre eut lieu le 17 décembre 1559. S'ensuit une grande persécution anticatholique au cours de laquelle beaucoup de catholiques mourront martyrs (parmi eux le jésuite saint Edmond Campion).

Des ordinations invalides et des pseudo évêques

Le sacre de Matthieu Parker est la source de toute la hiérarchie anglicane et il a été déclaré comme invalide par le Pape Léon XIII, en 1896.

Les Papes avaient déjà constamment déclaré cette invalidité, bien avant la déclaration de Léon XIII, par exemple Jules III en 1554, et Paul IV en 1555. Et jusqu'au dix-neuvième siècle, l'Eglise a toujours exigé que l'on réordonne sans condition et comme si l'ordinand n'avait jamais rien reçu, les ministres ayant reçu les ordres dans la communion anglicane, selon le rite d'Edouard VI.

L'acte solennel et infaillible qui sanctionne définitivement l'invalidité de principe des ordinations anglicanes est la Lettre apostolique *Apostolicae curae* du 18 septembre 1896^[4]. Le Pape Léon XIII y explique que le rite même des ordinations mis au point et utilisé par les anglicans n'est pas le vrai rite de l'Eglise. Les ordinations conférées selon ce rite sont donc invalides pour trois raisons : premièrement, par défaut de forme ; deuxièmement, par défaut d'intention, car le ministre qui use de ce rite ne peut avoir l'intention requise qui est de faire ce que fait l'Eglise, c'est-à-dire d'user de son rite ; troisièmement par défaut de ministre puisque depuis le sacre de Mathieu Parker, nul ministre de la communion anglicane n'est réellement ni prêtre ni évêque. Même si certains pseudo évêques anglicans ont pu, au cours des deux derniers siècles, demander et obtenir une ordination valide à des évêques schismatiques orthodoxes, il reste que les ordinations conférées par ces ministres anglicans eux ont toujours été invalides pour les deux premiers motifs indiqués ci-dessus.

Léon XIV cumule les scandales

Après le Jubilé oecuménique, après le voyage en Turquie et la récitation du Credo amputée du « Filioque » pour ne pas déplaire aux orthodoxes, le Pape Léon XIV donne ici dans le surréalisme. Cette venue de Sarah Mullaly dépasse en effet la portée d'une simple visite diplomatique. Nous avons clairement affaire ici à la visite d'une « cheffe » religieuse, reçue comme telle par un autre chef religieux, l'archevêque de Cantorbéry et l'évêque de Rome, deux chefs d'Eglises qui se considèrent comme sœurs. Déjà dans le Message qu'il lui adressa à l'occasion de son intronisation^[5], le 20 mars dernier, le Pape a exprimé la reconnaissance officielle de la mission de dame Sarah, en invoquant pour elle, à plusieurs reprises, le Saint Esprit, et en demandant pour elle l'Esprit de Sagesse. Ce faisant, Léon XIV donne l'impression de considérer la pseudo Eglise anglicane comme un instrument de salut, dans la mesure où il encourage Madame Mullaly – qui n'est pas plus évêque que sainte Jeanne d'Arc – dans sa mission.

En autorisant aussi tout ce protocole, qui n'est pas qu'un simple protocole, comme le rappelle le site « Infovaticana », le Pape Léon XIV se met en contradiction ouverte avec ses deux prédécesseurs, Léon XIII qui a déclaré l'invalidité des ordinations anglicanes et aussi Jean-Paul II qui, par la Lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis* du 22 mai 1994, a condamné la possibilité d'ordonner des femmes aux fonctions sacrées du sacerdoce^[6].

L'état de nécessité

Les derniers scrupules qui pourraient encore faire hésiter certaines consciences, depuis que le Supérieur Général de la Fraternité Saint-Pie X a annoncé de nouvelles consécration épiscopales pour le 1^{er} juillet prochain, devraient trouver ici de quoi faire piètre figure. Sans doute, oui, l'opération envisagée par la Fraternité présente-t-elle quelque allure paradoxale, puisqu'il s'agit de consacrer des évêques à l'encontre de la volonté du Pape. Mais le paradoxe le plus outrancier, n'est-il pas ici, de la part du Pape Léon XIV, cette attitude qui pousse la complaisance oecuméniste au-delà de ses limites ? Quel crédit le Souverain Pontife pourrait-il trouver, après cela, à excommunier ceux qui veulent demeurer fidèles à l'enseignement de Léon XIII, déclarant l'invalidité des ordinations anglicanes ? Voire à celui de Jean-Paul II déclarant l'impossibilité d'ordonner des femmes évêques ?...

Les sacres du 1^{er} juillet prochain vont-ils décider Léon XIV à faire preuve d'une rigueur et d'une sévérité que l'on ne lui a pas encore connues jusqu'ici ? Certains le prophétisent déjà^[7]. S'il le faisait, il donnerait à la sainte Eglise de Dieu, déjà bien affligée à cause des suites incessantes et toujours pires du concile Vatican II, le scandale sans nom d'une injustice des plus criantes. Restant jusqu'ici sourd aux démarches entreprises par Don Davide Pagliarani pour obtenir de sa part une simple audience, le Pape reçoit avec tous les honneurs dûs à un archevêque la représentante officielle du schisme anglican, qui encourage le lobby LGBT, qui se déclare ouverte à la possibilité de l'avortement^[8] et qui a reçu une ordination invalide, perpétrée au mépris du droit divin.

Source : FSSPX Actualités

Photo : Vatican Media

Notes de bas de page

1. <https://infovaticana.com/fr/2026/04/26/qui-est-sarah-mullally-la-eveque-recue-avec-honneurs-a-rome/>
2. <https://infovaticana.com/fr/2026/04/25/polemique-benediction-de-sarah-mullally-au-vatican-avant-sa-reunion-avec-le-pape/>
3. Gabriel Ariza n'est pas en odeur de sainteté auprès du Vatican : <https://benoit-et-moi.fr/archives/2018/actualite/vatican-vs-infovaticana.html>
4. https://www.vatican.va/content/leo-xiii/la/apost_letters/documents/litterae-apostolicae-apostolicae-curae-13-septembris-1896.html
5. <https://www.vatican.va/content/leo-xiv/fr/messages/pont-messages/2026/documents/20260320-arcivescovo-canterbury.html>
6. https://www.vatican.va/content/john-paul-ii/fr/apost_letters/1994/documents/hf_jp-ii_apl_19940522_ordinatio-sacerdotalis.html

7. <https://tribunechretienne.com/le-pape-leon-xiv-serait-pret-a-excommunier-la-fraternite-saint-pie-x/>
8. <http://www.belgicatho.be/archive/2025/10/04/une-femme-soutenant-l-avortement-et-la-cause-lgbt-nommee-nou-6565177.html>

Sarah Mullally a exprimé ses opinions pro-avortement dans un Blog où elle écrit en 2012 :
« Je pense que je décrirais mon approche de cette question comme étant pro-choix plutôt que pro-vie [sic], même s'il s'agissait d'un continuum, je me situerais quelque part entre le pro-vie en ce qui concerne mon choix et le pro-choix en ce qui concerne celui des autres, si cela a du sens. »

Source : laportelatine.org/actualite/leon-xiv-et-madame-mullaly

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France